TROPHÉE OPHÉLIE
RÉGATE ET RALLYE LES 10 ET 11 JUILLET 2021
AVIS DE COURSE

Ce document inclus aussi les informations du déroulement du rallye

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*
1.2. les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions]
1.3. la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, (du couché du soleil 10/07/2021 22H03 au levé du soleil le 11/07/2021 06H00)
1.4. les règlements fédéraux
1.5. Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal de Course.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1. Les IC seront disponibles après finalisation de l'inscription le 10 Juillet à 09H00.
2.2. Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3. COMMUNICATION

3.1. Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
3.2. [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1. L'épreuve est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A – B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi-hauturière de la Division 240.
- tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient brut minimum de 15 et d'une longueur minimale de 7m et maximale de 24m.

4.2. Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1. Pour les équipiers :

4.2.1.1. Pour la catégorie « Régate Osiris »

a. Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b. Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing (exemple licence FFV Journalière pour les 10 et 11 juillet)
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c. Pour chaque membre mineur de l'équipage une autorisation parentale sera demandée

4.2.1.2. Pour la catégorie « Rallye »

a. Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition et a fortiori en pratique loisir
- soit la licence Club FFVoile mention « pratique » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en loisir
- soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en loisir datant de moins d'un an.

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

b. Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing (exemple licence FFV Journalière pour les 10 et 11 juillet)
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile loisir datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c. Pour chaque membre mineur de l'équipage une autorisation parentale sera demandée

4.2.2. Pour le bateau :

4.2.2.1. Pour la catégorie « Régate Osiris » (groupe Osiris Double et Équipage) :

- le certificat de jauge ou de rating valide à minima jusqu'à 11 juillet 2021
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.2.2.2. Pour la catégorie « Rallye » :

- Pas de contrainte de certificats

4.3. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à Cercle de la voile de Dieppe 4 quai du Carénage 76200 Dieppe jusqu'au 05 Juillet 2021

4.4. Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
Il est possible de régler en réalisant un virement en demandant le RIB du Cercle de la Voile de Dieppe par mail à l'adresse indiquée en pied de page.

5. DROIT À PAYER

5.1. Les droits sont de 10 € par personne. Sont inclus dans ces droits, les frais des festivités organisées par le Cercle de la Voile de Dieppe dans le cadre de cette épreuve.
Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre du Cercle de la Voile de Dieppe.

5.2. Autres frais : aucun autre frais.

6. PUBLICITÉ

DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

Samedi 10 juillet :

d. 8h30 - 9h30 : Confirmation des inscriptions

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

e. 10h00 - 10h30 : Briefing

Dimanche 11 juillet :

f. 13h00 – 18h00: Festivités et remise des prix (Barbecue au Hangar du CVD)

Jours de course : du 10 au 11 juillet.

Nombre de courses : 1 course

L'heure du signal d'avertissement de la course est prévue à 11H15

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1. Le propriétaire ou le responsable du bateau doit, sous sa seule responsabilité, s'assurer en outre que son bateau est conforme aux règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'administration.
Une déclaration sur l'honneur par le responsable du bateau attestant que le voilier est en conformité avec la division 240 semi hauturière sera exigée.

8.2. Pour les deux catégories, Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment de l'épreuve

8.3. [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

9. LIEU

9.1. L'Annexe à l'Avis de Course Numéro 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

9.2. L'Annexe à l'Avis de Course Numéro 2 indique l'emplacement des zones de course et les zones interdites à la navigation

10. LES PARCOURS

Les marques sont à contourner par (Td = Tribord ; Bd = Bâbord)

g. Catégorie Osiris (Double et équipage) : Départ – Daffodils (Td) – Ophélie (Td) – Arrivée
h. Catégorie Rallye : Départ – Daffodils (Td) – Vergoyer Est (Td) – Arrivée

11. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes Osiris, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT

12.1. Suivant Annexe A des RCV

12.2. 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

12.3. La règle A5.3 s'applique.

12.4. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

12.5. **Classement pour le groupe Rallye** : Meilleur suffrage exprimé suivant les thèmes du rallye, par vote de l'ensemble des participants du Rallye, l'équipage gagnant sera celui dont la photo aura reçu le plus de suffrage : il est interdit de voter pour ses propres photos.

13. BATEAUX LOUÉES OU PRÊTÉS (POUR LE GROUPE RÉGATE)

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

14. EMPLACEMENT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

15. LIMITATION DE SORTIE D'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

16. PROTECTION DES DONNÉES

16.1. **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2. **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

i. Trophée Ophélie Equipage
j. Trophée Ophélie Double
k. Prix Rallye sur le thème sélectionné :
   Remise de deux photos par équipage sur les thèmes au choix suivants :
   Animaux (oiseaux, poissons, mammifères marins),
   Levé et Couché de Soleil
   Par vote de l'ensemble des participants du Rallye, l'équipage gagnant sera celui dont la photo aura reçu le plus de suffrage : il est interdit de voter pour ses propres photos.

19. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : le C.V.D. club organisateur, responsable technique et sportif de l'épreuve.

Cercle de la Voile de Dieppe, dont les coordonnées sont en pied de page

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

TROPHÉE OPHÉLIE
RÉGATE ET RALLYE LES 10 ET 11 JUILLET 2021
AVIS DE COURSE

Annexe 1
Lieux d'inscription et des festivités

Lieux Inscription: Cercle de la Voile de Dieppe Quai du Carénage 76200 Dieppe

Festivité et remise des Prix : Hangar du CVD : rue de bonne nouvelle 76200 Dieppe

(Entrée par la Rue Alphonse Goubert)

TROPHÉE OPHÉLIE

RÉGATE ET RALLYE LES 10 ET 11 JUILLET 2021

AVIS DE COURSE

Annexe 2 Zone de course

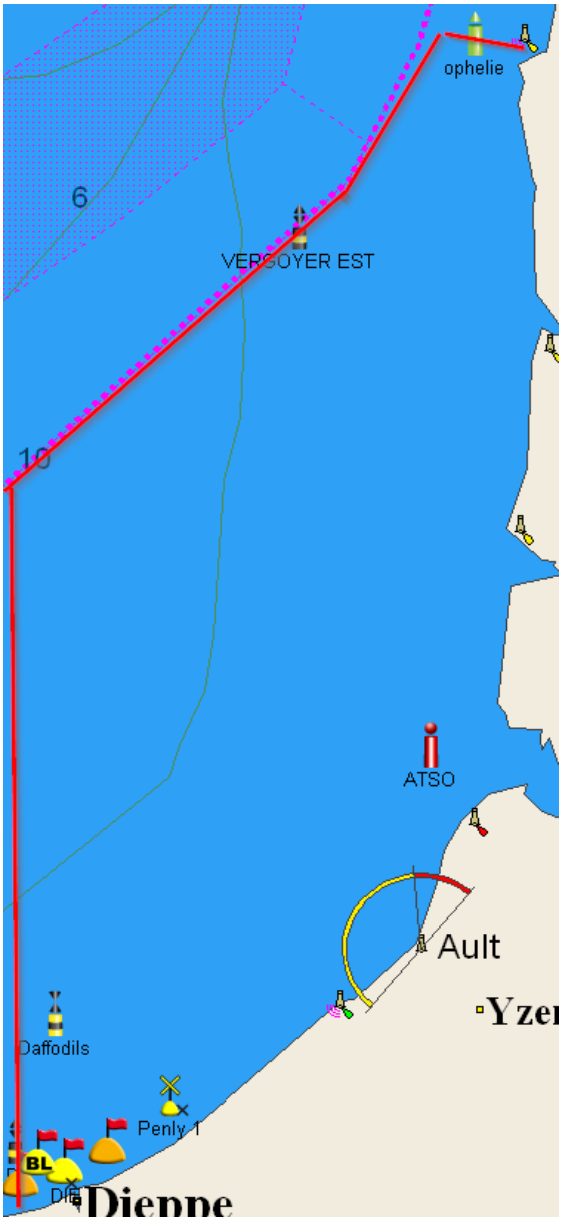

Les Zones Interdites sont le DST et la Centrale de Penly

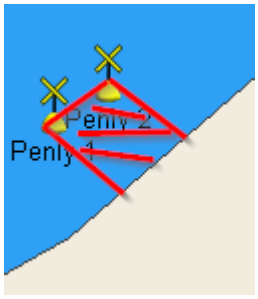

TROPHÉE OPHÉLIE

FICHE D'INSCRIPTION GROUPE « RÉGATE OSIRIS » DOUBLE ET ÉQUIPAGE

BATEAU :

Nom affaires maritimes : .....

Type de bateau : ..... Longueur H.T. : .....

Couleur de coque : .....Tirant d'eau : .....

Nom du bateau pour la course : .....

N° de voile (Obligatoire): ..... Couleur de voile : .....

Osiris brut : ..... Joindre une copie du certificat Osiris ☐

Frais d'inscriptions : 10€ par personne Nombres d'équipiers x..... €

Mode de règlement

☐ Chèque n°..... Banque .....☐ Espèces ..... ☐ CB ☐ Virement

SKIPPER OU PROPRIÉTAIRE DU BATEAU :

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel.mobile: .... / ..... / ..... / ..... / .....

E-mail : ..... @ .....

- J'accepte d'être soumis aux règles de course internationale pour voiliers World Sailing 2021/2024, aux règles de classe et aux règles de jauge concernées, aux prescriptions de la Fédération Française de Voile, aux instructions de course et aux règles pour prévenir les abordages en mer (R.I.P.A.M.).
- J'atteste sur l'honneur que mon bateau est en conformité avec le matériel d'armement et de sécurité de la division 240 pour une dotation semi-hauturière au-delà de 6 miles
- Je déclare avoir pris connaissance des différents règlements régissant cette épreuve
- J'accepte, sans aucune réserve ces règlements et j'ai bien noté, en particulier « DECISION DE COURIR » « Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course »
- En outre, je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de décès ou de blessures ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.
- Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement, sur tous supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation.

A ..... le ...../...../..... Signature du skipper

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

TROPHÉE OPHÉLIE

FICHE D'INSCRIPTION GROUPE « RÉGATE OSIRIS » DOUBLE ET ÉQUIPAGE

LISTE D'ÉQUIPAGE

LICENCE FFV 2021 « COMPÉTITION » OU À DÉFAUT

LICENCE FFV2021 « PRATIQUE » OU « ADHÉSION » OU « À LA JOURNÉE », ACCOMPAGNÉ D'UN CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DE LA VOILE EN COMPÉTITION DE MOINS D'UN AN (ET AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS)

Merci de remplir ce tableau en **MAJUSCULES**

	Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	N° de licence	Contrôle Licence (Réservé organisation)
Skipper						
Équipier 2						
Équipier 3						
Équipier 4						
Équipier 5						
Équipier 6						
Équipier 7						
Équiper 8						

Toute modification de la liste d'équipage ne peut être faite qu'exceptionnellement et sur demande écrite au Président de Comité de course.

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

TROPHÉE OPHÉLIE

FICHE D'INSCRIPTION GROUPE « RALLYE»

BATEAU :

Nom affaires maritimes : .....

Type de bateau : ..... Longueur H.T. : .....

Couleur de coque : .....Tirant d'eau : .....

Nom du bateau pour la course : .....

N° de voile (Si présent): ..... Couleur de voile : .....

Frais d'inscriptions : 10€ par personne Nombres d'équipiers x..... €

Mode de règlement

☐ Chèque n°..... Banque .....☐ Espèces ..... ☐ CB ☐ Virement

SKIPPER OU PROPRIÉTAIRE DU BATEAU :

Nom : ..... Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel.mobile: .... / ..... / ..... / ..... / .....

E-mail : ..... @ .....

- J'accepte d'être soumis aux règles pour prévenir les abordages en mer (R.I.P.A.M.).
- J'atteste sur l'honneur que mon bateau est en conformité avec le matériel d'armement et de sécurité de la division 240 pour une dotation semi-hauturière au-delà de 6 milles
- Je déclare avoir pris connaissance des différents règlements régissant cette épreuve
- J'accepte, sans aucune réserve ces règlements et j'ai bien noté, en particulier « DECISION DE PARTICIPER »
  « Un voilier est seul responsable de la décision de participer à ce Rallye
  En outre, je reconnais que les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de décès ou de blessures ou en cas de dommages à tout bateau ou équipement. Mes équipiers sont informés de ces dispositions.
- Le skipper et son équipage, le sponsor, le propriétaire du bateau autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement, sur tous supports, les images qui pourraient être faites durant la manifestation.

A ..... le ...../...../..... Signature du skipper

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr

TROPHÉE OPHÉLIE

FICHE D'INSCRIPTION GROUPE « RALLYE»

LISTE D'ÉQUIPAGE

LICENCE FFV 2021 « COMPÉTITION » OU « PRATIQUE » OU « ADHÉSION » OU « À LA JOURNÉE », ACCOMPAGNÉ D'UN CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DE LA VOILE EN COMPÉTITION DE MOINS D'UN AN (ET AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS)

Merci de remplir ce tableau en **MAJUSCULES**

	Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	N° de licence	Contrôle Licence (Réservé organisation)
Skipper						
Équipier 2						
Équipier 3						
Équipier 4						
Équipier 5						
Équipier 6						
Équipier 7						
Équiper 8						

Toute modification de la liste d'équipage ne peut être faite qu'exceptionnellement et sur demande écrite au Président de Comité de course.

Cercle de la Voile de Dieppe – Quai du Carénage ; 76200 Dieppe – 02 35 84 32 99 – contact@cvdieppe.fr – www.cvdieppe.fr